

Les Assises de la Ville



Temps forts de la démocratie locale, les Assises de la Ville proposent leur troisième rendez-vous en ce début de printemps. Toutes les forces vives de notre ville, acteurs de la vie locale, associations et habitants sont conviés au Palais des sports pour participer à ces rencontres, échanger et approfondir leurs réflexions.

Les débats seront concentrés, cette fois, autour de trois grands thèmes : le développement urbain, la sécurité et la vie associative. Les trois rapports que nous publions proposent les axes autour desquels la discussion pourra s'engager et, à partir de l'action, de l'expérience et du vécu de chacun, s'ouvrir plus largement sur la vie quotidienne des Cristoliens. Les pistes sont nombreuses, les points de vue aussi. Autant de perspectives qui permettent de tabler sur un plein succès des Assises 99.

9 - 10 - 11 avril 1999

Pour un développement u

La notion de développement durable donne une nouvelle dimension au développement urbain. Elle impose trois buts fondamentaux : inscrire les actions dans la durée, les mettre en cohérence avec la nécessité de renforcer la cohésion sociale et préserver la qualité de l'environnement. Développement urbain et développement économique sont étroitement liés à Créteil, qui dispose, dans ces domaines, de véritables atouts. Cité-préfecture, Créteil est aujourd'hui un pôle urbain régional et c'est en tant que tel qu'elle est inscrite au Schéma directeur d'Ile-de-France. Avec une population de près de 88 000 habitants, elle est devenue la première ville du département. Forte de plus de 3 500 entreprises, bénéficiant de très nombreux équipements d'intérêt départemental et régional, elle joue pleinement son rôle restructurateur de banlieue que les objectifs du SDAU de 1965 lui avaient assigné. Au fil de son développement, la Ville de Créteil s'est attachée à proposer à ses habitants un cadre de vie répondant au plus près à leurs aspirations et un environnement de qualité qui créent l'identité de la ville et le bien-être quotidien.

Une volonté d'harmonie

Pour réussir le pari d'un développement urbain durable sur l'ensemble du territoire de la commune, il a été nécessaire de mener des actions simultanées et coordonnées sur plusieurs fronts : l'aménagement urbain, le développement économique et la mise en place d'un réseau de transports cohérent et efficace. Pour autant, à Créteil, la situation est complexe. Les projets initiés au niveau communal doivent s'inscrire dans le cadre des différents échelons de décisions, nationaux, régionaux.

Ainsi, les projets d'aménagements à Créteil se voient contraints et modelés par de grandes voiries structurantes dans le sud de la commune, le TVM dans le centre ancien et, d'une façon générale, par le contenu du Schéma directeur d'Ile-de-France, creuset des grandes ambitions nationales et fondement de la politique régionale. Malgré cela, la Ville de Créteil s'est développée avec la volonté d'une urbanisation cohérente et équilibrée, selon des principes qui font sa réussite : la diversité de l'habitat, l'échelle humaine et la qualité architecturale des constructions, un environnement soigné en ce qui concerne les paysages, les



espaces verts, les cheminements, les transports, l'offre de services adaptés et nombreux dans l'ensemble des quartiers, l'écoute des habitants, la recherche d'une harmonie sociale, le développement économique appuyé sur une offre diversifiée d'espaces d'activités.

Construire l'avenir

Aujourd'hui, à l'orée du troisième millénaire, l'urbanisation de la ville de Créteil est en voie d'achèvement. Dans la dernière décennie, plusieurs quartiers ont vu le jour, notamment ceux de la Source et des Sarrazins. Dans les prochaines années, la



urbain durable



Zac de la Pointe du Lac, située entre la Base de loisirs et le nouveau quartier des Sarrazins, sera réalisée avec des aménagements privilégiant les espaces libres, sportifs et de loisirs. C'est pour répondre à cette vocation que la Ville de Créteil a présenté sa candidature comme site olympique pour les épreuves de natation dans la perspective de l'organisation des jeux Olympiques d'été de 2008 à Paris. L'édification d'un stade nautique est un moyen de structurer encore mieux la région et Créteil en termes d'équipements, d'en accroître la notoriété, de favoriser ainsi leur image, le goût et l'envie d'y vivre. C'est aussi l'occasion de faire partager aux Cristoliens un événement exceptionnel et intense. Parce que construire une ville est un exercice permanent, la Ville de Créteil s'attache d'ores et déjà au renouvellement du tissu urbain, en intervenant sur les quartiers plus anciens dans le cadre d'actions de réhabilitation et de revitalisation. C'est le cas, notamment, des quartiers du Palais, de l'Echat et des Planètes-Chéret.

Qu'il s'agisse de l'aménagement de nouveaux quartiers ou d'actions de requalification, la Ville de Créteil s'impose toujours les prin-

cipes qui participent de l'identité de la cité : une qualité architecturale, une densité contrôlée, une réelle mixité sociale, des équipements de proximité de qualité et un cadre de vie agréable. L'objectif est toujours de favoriser l'unité de la ville et l'appropriation des espaces par les habitants.

C'est la raison pour laquelle chaque projet fait l'objet d'une large concertation avec les habitants. Cela a été le cas pour le quartier du Palais, où la concertation a permis de prendre en compte les aspirations et les attentes des Cristoliens pour y répondre au plus près. Dès 1999, une première phase de travaux va être réalisée portant sur les espaces extérieurs et le centre commercial. C'est cette même démarche qui sera mise en œuvre pour le centre commercial Chéret et le quartier de l'Echat.

Une action économique vigoureuse

Le dynamisme économique de Créteil tient à la fois à sa situation géographique – au cœur d'un bassin d'emplois considérable –, sa bonne desserte et son développement urbain et démographique rapide. Ces atouts, ajoutés à une



population jeune et relativement bien formée, ont attiré de nombreuses entreprises et, notamment, des activités de pointe. L'aménagement de zones d'activités diversifiées, comme Créteil Parc, le Parc d'activités technologiques ou la création d'une pépinière, a renforcé le tissu économique local. Tous ces équipements contribuent à faire de Créteil l'un des premiers pôles de création d'emplois du département.

L'implantation prochaine, à Créteil, de plusieurs entreprises, comme la banque téléphonique de la Bred et le pôle de recherche Océ Industries ne peut que conforter l'avenir économique de la commune.

L'extension du centre commercial Créteil Soleil sera également une réalisation importante pour les années à venir. Générant quelque 2 000 emplois actuellement, son réaménagement devrait permettre de créer plus de 200 emplois nouveaux. D'ici la fin de l'année 1999, d'autres entreprises d'envergure nationale et internationale devraient s'implanter à Créteil.

C'est le signe que Créteil est une

ville attractive pour les entreprises. Pour autant, dans un contexte économique difficile, la question de savoir comment faire bénéficier les Cristoliens de ce fort potentiel économique reste entière. En effet, un partenariat avec les entreprises de pointe doit sans cesse être recherché, avec l'université, les écoles, les collèges et les lycées notamment, pour permettre aux jeunes de découvrir le monde du travail et de recevoir une formation qualifiante. Ces partenariats existent déjà dans certains secteurs, il s'agit aujourd'hui d'amplifier cette démarche.



Développer les transports, favoriser les déplacements

Pour assurer la cohérence de cette dynamique positive, pour asseoir le rôle régional de Créteil, pour stabiliser et ancrer les capacités d'emplois, pour renforcer la qualité

résidentielle de la ville, l'enjeu prioritaire réside aujourd'hui dans la réalisation des transports collectifs et des infrastructures routières de liaisons est-ouest.

Qu'il s'agisse de la desserte des nouveaux quartiers de la ville – la Source, les Sarrazins –, de la création d'un site olympique ou de la

poursuite de l'essor économique de Créteil, la réalisation de certaines infrastructures de transports, notamment la prolongation de la ligne n° 8 du métro et la liaison en rocade par un tramway de la gare de Sucy-Bonneuil à Villejuif, devient plus que jamais indispensable.

Ces opérations permettront d'innover un vaste bassin de logements et d'emplois et de desservir toute la plaine centrale, dont l'entrée sud de la Base de loisirs et du Parc départemental.

Si les transports sont une condition indispensable du développement durable, les circulations dites "douces", cheminements piétons et cyclistes, sont les enjeux de l'avenir. D'ores et déjà, la Ville de Créteil aménage des voies cyclables et s'est inscrite dans le projet de "coulée verte" initié par la Région Ile-de-France.



Le développement urbain en débat

Les Assises de la Ville sont l'occasion de débattre autour des enjeux du développement urbain. Quelques pistes de réflexion peuvent être proposées :

► Aujourd'hui, Créteil s'engage dans une démarche de développement durable. A partir de quels axes doit être fondé son développement et quels sont les principes nouveaux qui doivent participer de cette démarche ?

► Quels types de contractualisation doit-on rechercher ? Avec quels acteurs la Ville de Créteil doit-elle conduire son développement ? L'intercommunalité peut-elle constituer une réponse ?

► Créteil s'est engagée depuis de nombreuses années dans une politique environnementale ambitieuse et poursuit aujourd'hui une politique de déplacements articulée autour de circulations douces et de maillages de

transports en commun. Quels devront être les partenaires pour amplifier cette démarche ? Comment faire valoir les besoins cristoliens dans le cadre de décisions qui dépassent les frontières communales ?

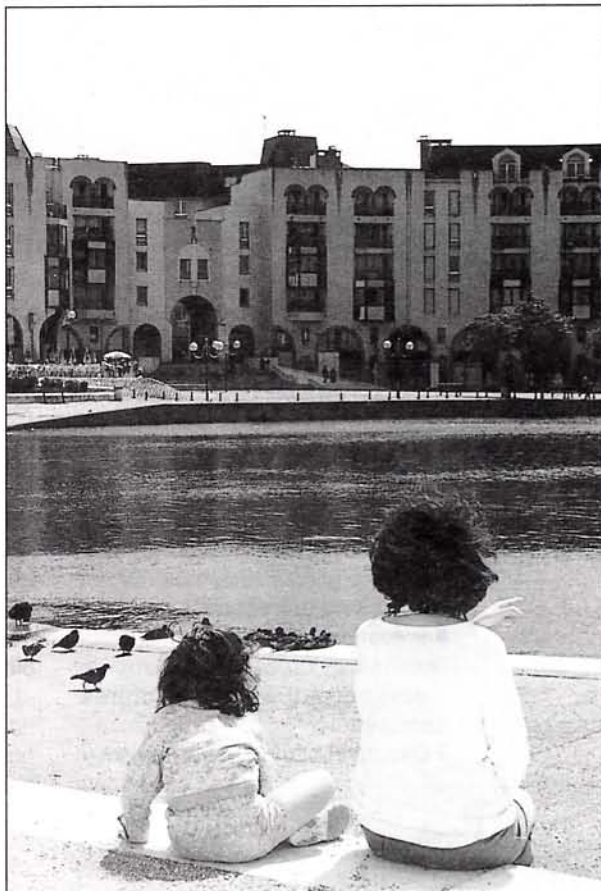
► La volonté de rééquilibrage de l'Est par rapport à l'Ouest de la région parisienne s'affirme aujourd'hui au niveau régional. Créteil peut-elle jouer un rôle central pour favoriser le développement des ressources, de l'emploi et des services dans cet objectif ?

► Au-delà de ces considérations politiques et techniques, la question de fond reste l'adéquation entre l'évolution de notre civilisation et la réalité de l'existence citadine. Quelle ville les Cristoliens veulent-ils vivre demain ? Comment et sous quelle nouvelle forme l'imaginer ?

Vers un Contrat local de sécurité

LES ASSISES DE LA VILLE

Le Contrat local de sécurité est un outil privilégié de la mobilisation des acteurs locaux, proposé par le gouvernement aux communes dans le but d'améliorer les dispositifs de prévention et de renforcer la sécurité des personnes et des biens, dans le respect des compétences de chacun. L'ambition majeure est de mieux adapter les actions engagées aux priorités et aux objectifs définis sur le terrain pour une efficacité accrue. La police, la justice, l'Education nationale, les associations, les services sociaux et les citoyens sont les partenaires indispensables de ce contrat, dont l'élaboration repose sur trois principes : la citoyenneté comme axe de prévention, la proximité comme axe d'intervention et le partenariat entre les institutions, comme moyen d'action. L'élaboration de ce Contrat local de sécurité a été précédée d'un diagnostic sur la situation locale. A Créteil, cette phase a été considérée par la Ville et ses partenaires comme cruciale et essentielle, devant être partagée par les acteurs et les habitants de la ville.



Le diagnostic local de sécurité

Voici la synthèse de l'étude réalisée par l'Institut des hautes études en sécurité intérieure (IHESI)

Analyse de la délinquance

En 1998, la délinquance à Créteil se caractérise par les éléments suivants :

- ▶ Un taux de crimes et de délits semblable à celui des autres zones urbaines de la région parisienne : 77 faits pour 1 000 habitants. A noter que ce taux correspond à une population de 82 000 habitants (et non à la population actuelle).
- ▶ Une tendance à la stabilité ces dernières années, malgré une hausse de 4,5 % en 1998, sensiblement équivalente à celle enregistrée au

niveau départemental et inférieure à celle enregistrée au niveau national qui est de 5,65 % dans les zones urbaines.

- ▶ Une augmentation des atteintes à la paix publique : incendies volontaires, destructions et dégradations de biens, tags, outrages et violences aux représentants de l'autorité. Cette augmentation peut être due au meilleur signalement des faits, notamment par les services municipaux, les bailleurs et les établissements scolaires.
- ▶ Une baisse de la délinquance de voie publique (atteintes contre les personnes...).

- ▶ Une remarquable stabilité de la délinquance des mineurs sur les quatre dernières années (309 mineurs mis en cause en 1998 contre 305 en 1997, et 311 en 1995). C'est un phénomène atypique si l'on compare Créteil au département sur la même période (+ 50 %) et si l'on considère la progression de 11 % enregistrée au niveau national entre 1997 et 1998.
- ▶ On note cependant que, parmi les mineurs, les plus jeunes commettent des actes plus graves qu'auparavant. Un phénomène également constaté au niveau départemental et national.



Les réponses aux questionnaires

567 propositions ont été recensées qui portent principalement sur les thèmes suivants :

- ▶ Sécurité publique : réorganisation de la police, surtout la nuit, et surveillance des espaces publics.
- ▶ Prévention : sensibilisation des familles et création de lieux de vie, d'accueil et de structures sportives.
- ▶ Education : éducation au civisme.



L'évaluation des réponses publiques

- ▶ S'agissant de la police, on note :
 - Une demande accrue de visibilité policière.
 - Une bonne satisfaction quant à la qualité de l'accueil au commissariat.
 - Un jugement négatif sur la façon dont la police s'occupe des problèmes de la population.
 - Un jugement négatif sur l'action de la police en matière de prévention de la délinquance.
- ▶ S'agissant des actions menées à Créteil en matière de sécurité, on note :
 - Des insuffisances en matière de surveillance de domicile (64,35 %), de surveillance des écoles (57,68 %), de surveillance des espaces verts (51,02 %), de réparation des dégradations (41,45 %), dans l'éclairage public

(30,43 %) et en matière de sécurité routière (28,41 %).

▶ S'agissant de l'action municipale en terme de prévention et de sécurité, on note que :

- 61,74 % la déclarent insuffisante.
- 12,46 % ne savent pas.

On peut regretter que la mesure de ces deux aspects n'ait pas été dissociée en séparant prévention et sécurité.

Les réponses institutionnelles

▶ Police

On note beaucoup trop de missions et des moyens humains limités, notamment parce qu'ils sont répartis au profit d'une police d'ordre (45 fonctionnaires pour la Préfecture et 90 pour le Palais de Justice).

L'action de police de proximité est marquée par cette carence (6 îlotsiers, 15 auxiliaires et 9 adjoints de sécurité).

▶ Justice

- Traitement en temps réel de la délinquance qui favorise une maîtrise des stocks et un travail à flux tendu mais qui se fait, selon les magistrats du siège, au détriment du volet éducatif.

- Une micro politique pénale avec les correspondants du Parquet et l'aide aux victimes.

- Un schéma d'organisation des TIG (Travaux d'intérêt général) à revoir.

▶ Education nationale

- Un relevé des violences scolaires inégal selon les établissements et sans cohérence d'ensemble.

- 178 postes d'aides-éducateurs créés à Créteil avec la nécessité de mieux coordonner leurs interventions.



- Des formes alternatives au Conseil de discipline.
- Des classes relais (Sesame, Point Collège).
- Une situation préoccupante en matière d'image pour les lycées cristoliens : 24 % des élèves scolarisés en 3e dans le public font leur seconde dans un lycée public extérieur à Créteil.

► Ville

- Importance du dispositif emplois-jeunes, avec la nécessité d'amplifier les actions de formation.
- Des espaces-jeunes dont le bilan est encourageant, mais nécessitant une coordination.
- En matière de sécurité des bâtiments communaux, il apparaît nécessaire de mieux utiliser le potentiel technique et humain existant.
- Nécessité d'articuler l'action des îlotiers municipaux avec la police nationale.
- Mise en valeur insuffisante des actions de prévention menées (à l'intérieur des services et avec les autres acteurs locaux).

Analyse du diagnostic

La méthodologie mise en place pour recueillir les informations qui constituent le diagnostic et les résultats qui en découlent méritent quelques commentaires.

Tout d'abord, il convient d'insister sur le statut des personnes qui ont répondu au questionnaire. Il s'agit d'agents de proximité de "première ligne", c'est-à-dire de personnes



qui, par leur fonction, sont en contact permanent avec la population. Ce qui induit nécessairement un regard particulier sur les problèmes de sécurité et qui n'est pas obligatoirement celui de l'ensemble des Cristoliens.

De ce diagnostic, qui est aussi constitué d'éléments objectifs (chiffres de la police, statistiques de la mairie, etc.), on peut dégager quelques points significatifs.

Si, effectivement, on peut être satisfait de la stabilité de la délinquance des mineurs alors que la tendance générale est à la hausse, on doit s'inquiéter de son durcissement. En effet, elle se déplace des atteintes aux biens vers une atteinte aux personnes et à la paix publique. Ce durcissement appelle évidemment une attention particu-

lière qui doit interpellier l'ensemble des partenaires, y compris la population.

Le deuxième point fort est la nette augmentation des atteintes à la paix publique. Ce type de comportement traduit une nouvelle forme de délinquance qui est aussi à analyser.

Enfin, le taux d'élucidation par les services de police de Créteil est stable, avec une tendance à l'amélioration qui semble traduire un changement de comportement des victimes, qu'elles soient privées ou publiques. En effet, même si dans quelques réunions d'appartement il a été fait mention de la peur de "représailles", il semble que, globalement, la démarche qui consiste à déposer plainte se fasse plus facilement.

Le sentiment d'insécurité

Le diagnostic local de sécurité a été élaboré sur la base d'entretiens (80), de tables rondes, de réunions d'appartement et de questionnaires adressés, notamment, à des "agents de 1re ligne", c'est-à-dire à des personnes qui, par leur fonction, sont en contact permanent avec la population (345 réponses sur 800 envois). A partir du traitement de cette somme d'informations, on peut noter les points suivants concernant le sentiment d'insécurité dans notre ville, sachant que le questionnaire n'a pas de valeur scientifique dans la mesure où il ne s'agit pas d'un échantillon représentatif de la population :

- 59 % des personnes se sentent en sécurité le jour, et 59,5 % peu ou pas la nuit (contre 53,3 % pour une autre ville comparable de la région parisienne).
- Un décalage important existe entre l'insécurité subie ou vue et celle qui est relatée, comme le montre le tableau ci-dessous qui établit la hiérarchie des réponses :

Subi	Vu	Entendu dire
1. Chiens menaçants	1. Chiens menaçants	1. Agressions violentes
2. Individus en train de commettre des actes de vandalisme	2. Ivrognes sur la voie publique	2. Vendeurs de drogue en action
3. Ivrognes sur voie publique	3. Attroupements d'individus menaçants	3. Individus en train de commettre des actes de vandalisme
4. Agressions violentes	4. Bagarres sur la voie publique	4. Attroupements d'individus menaçants



L'ensemble de ces résultats traduit, à travers le diagnostic, les entretiens et les réunions d'appartement, un certain nombre de demandes : une police plus forte, plus proche des citoyens ; une justice des mineurs plus transparente ; une réflexion avec l'Education nationale sur le partenariat ; la place du tissu associatif comme acteur de proximité ; la place

des emplois-jeunes et leur devenir, etc.

Autant de questions qui font apparaître plus fortement la notion de partenariat et, surtout, la place de la population dans l'élaboration du Contrat local de sécurité, puisque les notions de rencontres, de communication, de lieux d'échanges sont fortes, en particulier dans les réunions d'appartement.

La sécurité en débat

Du diagnostic local de sécurité résultent 69 préconisations classées selon 10 axes thématiques et 6 axes verticaux.

► Les 10 axes thématiques se déclinent de la façon suivante :

- Rappeler le légal et l'illégal
- Développer les actions de prévention sanitaire
- Prévention, détection et traitement des mineurs en danger ou délinquants
- Création d'un schéma d'organisation des TIG (Travaux d'intérêt général)
- Travailler sur le partage de l'espace public et les liens familiaux
- Valoriser les actions existantes
- Raffermer le dispositif emploi-jeunes
- Intervenir sur le secteur du Petit-Pré/Sablières
- Intégrer et articuler les procédures publiques de prévention
- Animer les phases post-diagnostic et post-Contrat local de sécurité

► Les 4 principaux axes verticaux concernent la police, l'Education nationale, la justice et la Ville. Il leur est proposé de travailler en interne et de faire des suggestions concernant l'amélioration de leurs propres services, mais aussi de travailler sur leur communication avec l'extérieur.

► Les 2 autres axes verticaux portent, d'une part, sur les

relations entre les élus et la population et, d'autre part, sur le décloisonnement de la prévention spécialisée.

Afin de faciliter la réflexion aux Assises de la Ville, nous proposons de regrouper ces axes en 5 grands thèmes :

- Accroître les moyens policiers : développement de l'ilotage, présence accrue de la police dans les quartiers, rapidité d'intervention, etc.
 - Eviter les échecs dans le parcours scolaire : actions d'entraide scolaire, participation accrue des parents, soutien aux familles, éducation à la vie collective, apprentissage de la citoyenneté, etc.
 - Réapprendre les repères entre le légal et l'illégal : rappel de la loi, énoncé des droits et des devoirs, information sur les risques dus aux pratiques illicites, etc.
 - Développer la prévention et permettre l'accès aux soins, prévenir les conduites de dépendances et les fragilités psychologiques : actions de proximité, information sur les risques liés aux médicaments, accompagnement de personnes psychologiquement fragiles, etc.
 - Eviter la rupture des liens familiaux, requalifier le rôle parental : lieux d'écoute pour les parents, lieux de médiation parentale, lieux d'intégration intergénérationnelle, etc.
- Cette synthèse n'entend pas être exhaustive, ni dans la restitution des éléments chiffrés de la délinquance de Créteil ni sur le réel sentiment d'insécurité, et, bien évidemment, toutes les questions qui peuvent encore se poser sur ce thème pourront l'être au cours de l'atelier.

Enrichir et développer la vie associative

LES ASSISES DE LA VILLE

Une vie associative forte est indispensable au développement d'une démocratie locale moderne. Au niveau national, vingt millions de nos concitoyens sont membres d'une association. C'est considérable et cela montre bien le souhait des Français d'être des citoyens actifs, informés, consultés, impliqués pleinement dans la vie sociale. A l'échelle d'une ville comme Créteil, on peut évaluer que plus de 25 000 habitants sont directement concernés par la vie associative locale.

La Ville de Créteil est souvent citée en exemple pour la richesse de son tissu associatif multiforme, recouvrant des secteurs d'intervention très variés : associations culturelles, sportives, socioculturelles, sociales, humanitaires, communautaires... Certaines d'entre elles regroupent de très nombreux adhérents et de multiples activités dans un même domaine. C'est le cas, par exemple, de l'Union sportive de Créteil qui compte plus de 6 300 adhérents et fédère 27 associations sportives membres.

Les cinq MJC, quant à elles, représentent plus de 3 000 adhérents, de tous âges et dans tous les quartiers.

Un foisonnement diversifié

Sur Créteil, un certain nombre d'associations gèrent de véritables "entreprises" avec des moyens matériels et financiers importants et, au total, plusieurs dizaines de salariés. D'autres, au contraire, sont beaucoup plus modestes et rassemblent des adhérents ayant des objectifs communs ou s'intéressant à des problématiques spécifiques : associations regroupant des femmes d'un quartier, communautés souhaitant se retrouver sur les mêmes valeurs ou la même culture, associations de loisirs, etc. Créteil recense pas moins de treize associations de pratique de la musique ou du chant choral, sept compagnies locales de théâtre et... trois clubs de joueurs de boule ! Le secteur de la culture et des loisirs n'est pas le seul représenté.





Les comités de locataires, les associations caritatives ou d'aide aux malades, les associations de parents d'élèves... tous participent à la vitalité de la vie locale, tous contribuent, à leur façon, à leur mesure, à maintenir le lien social. Ainsi, quels que soient leur budget, leur importance, leur nombre d'adhérents, toutes ces associations ont un intérêt, une utilité sociale et une richesse qui doivent être pris en compte car elles participent à l'épanouissement de notre ville en permettant à leurs membres de partager, d'échanger et ainsi d'éviter l'isolement et le repli sur soi, vecteurs d'exclusion.

Des citoyens actifs

Aujourd'hui, le "fait associatif" est à la fois une nécessité sociale et un élément fort de la citoyenneté locale. D'où l'importance de l'action des bénévoles porteurs des réalités de terrain qui favorisent l'innovation. Comme l'a développé Madame Spitz Ernotte, responsable des études et de la formation au Centre national du volontariat, lors d'une journée de réflexion sur le bénévolat, "... les bénévoles inventent eux-mêmes les réponses à leurs besoins ou à ceux d'autrui en défrichant des champs d'intervention jusque-là inconnus des

marchands ou des pouvoirs publics. Ils sont créateurs de nouvelles professions, de nouveaux emplois, de richesses pour la cité, de qualité de vie." En effet, "pour la démocratie, c'est aussi une nécessité d'avoir des citoyens qui agissent et ne se contentent pas de déléguer leurs pouvoirs dans la mesure où leur action respecte en premier lieu le principe de la République et les principes des droits de l'homme."

Cerner les besoins, développer la qualité

L'objectif des rencontres sur ce thème, lors des Assises de la Ville, est d'ouvrir des pistes de travail afin d'envisager comment ces associations peuvent encore mieux participer à la vie de notre ville, mieux se connaître, susciter des projets communs. Il est aussi de voir comment, concrètement, en ayant collectivement identifié les besoins et les aspirations des associations, la Ville peut aider à leur développement.

Des outils et des dispositifs ont déjà été mis en œuvre et bénéficieraient au secteur associatif cristolien. Parmi ces derniers, on peut citer la Mission d'appui aux associations qui procure aides et conseils ; le travail réalisé autour de l'importante question du bénévolat, en particulier grâce au Point Info Bénévolat de la Mission Ville ; l'adoption





par le conseil municipal d'une convention-cadre qui régit les relations entre la Ville et les associations (en termes de missions, de moyens humains et matériels...).

De plus, avec le dispositif des emplois-jeunes, l'année 1998 a vu un vrai saut qualitatif dans les moyens dont disposent les associations. C'est l'occasion pour certaines d'entre elles d'exercer, pour la première fois, des responsabilités en tant qu'employeur d'un jeune, dont c'est parfois la première expérience professionnelle. Cette avancée, pour être décisive, devra être accompagnée avec attention, collectivement, par tous les partenaires concernés.



La vie associative en débat

Au regard de la richesse des différentes expériences et du large débat qui doit s'instaurer, il est proposé de tracer les grandes lignes de ce que pourrait être un Conseil local de la vie associative et de réfléchir sur les objectifs, le contenu, la structuration, les moyens d'une telle instance au service du développement de la vie associative de notre ville. Pour cela, cet atelier pourra s'organiser autour de deux axes forts :

- Un "état des lieux" du paysage associatif cristolien : sa diversité, sa richesse, les points communs, les spécificités pour mieux mettre en valeur l'apport essentiel du monde associatif dans la vie de notre cité.

A partir d'une présentation générale, trois ou quatre témoignages de responsables d'associations de secteurs divers viendront illustrer le foisonnement mais aussi, le cas échéant, les difficultés ressenties, et permettront

d'ouvrir un large débat.

- La deuxième partie de cet atelier pourrait être consacrée à mieux identifier les besoins et les aspirations concrètes des associations à l'égard des institutions locales et, en particulier, dans leurs relations avec la Ville. De la réflexion commune devraient pouvoir logiquement émerger les attentes concrètes des associations en terme de mutualisation de moyens, de formation (de personnels, de bénévoles, d'administrateurs...), de vecteurs et d'outils d'une communication transversale. L'objectif est d'arriver à une meilleure connaissance mutuelle, à la création d'outils de gestion et d'information permettant à chacun de gagner du temps, de mieux s'attacher aux missions fondamentales de l'association dont il est responsable ou adhérent, et d'être à l'écoute des attentes de nos concitoyens.